Message d'intérêt public

Le 3 décembre 2018

Règlements de patinage public à l'ovale Ian-Fowler

MONCTON – La Ville de Moncton tient à rappeler aux résidants les règlements de patinage sur l'ovale Ian-Fowler, situé dans l'esplanade du Centre Avenir (150, rue Canada).

Il est strictement interdit en tout temps de jouer au hockey ou à la ringuette sur cette patinoire. On recommande fortement aux patineurs de porter un casque protecteur approuvé par la CSA.

L'ovale Ian-Fowler est ouvert de 10 h à 22 h, tous les jours, quand la météo le permet.

Pour ceux qui souhaitent jouer au hockey extérieur, la patinoire Kaboom située au parc du Centenaire est le seul endroit où c'est permis. La glace n'est pas encore prête, mais elle le sera bientôt; on avisera les résidants dès que la patinoire est ouverte.

Deux autres patinoires extérieures sont maintenues par la Ville au parc du Centenaire (près de l'entrée principale) et au parc Mapleton (derrière le pavillon, entrée depuis la cour Cabela's). Les règlements habituels du patinage public s'appliquent.

-30-

Information :

André Cormier
Communications, Ville de Moncton
506-859-2686 / andrem.cormier@moncton.ca